



N° 13 - mai 2018

LINIERS ET VOUS

Bulletin d'informations municipales
« Liniers Ouvert, Dynamique et Solidaire »

Chères Linaraises, Chers Linarois,

A l'issue d'un débat d'orientation budgétaire particulièrement fourni, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le 21 mars dernier le budget primitif 2018 de la Commune.

Au-delà de cet acte administratif ce budget est le reflet des choix, priorités et ambitions pour notre territoire que porte l'équipe municipale depuis 2014 conformément à ses engagements.

Certes, et ce n'est pas nouveau, ces actions se sont construites et se construisent dans un contexte budgétaire contraint qui oblige à une vigilance de tous les instants sur la bonne utilisation des deniers publics et sur l'optimisation des ressources communales. Cette constance, accompagnée néanmoins d'une fiscalité locale à taux d'imposition constants depuis 5 ans, a permis et permet la réalisation de programmes d'investissement nécessaires et importants sans pour autant obérer les capacités d'auto-financement de la Commune.

J'espère donc, à travers ce 13^{ème} **LINIERS ET VOUS**, vous donner quelques éléments de lecture du budget 2018 de Liniers et, si il en était besoin, apaiser vos éventuelles craintes sur la situation financière de la Commune.

Bien évidemment, cette bonne situation financière permet de faire face à toutes dérives du système de compensation par l'Etat aux communes (suppression échelonnée dans le temps de la taxe d'habitation)... *Comme on connaît ses saints on les honore !* (proverbe français).

Enfin, que ces propos plutôt austères ne vous empêchent pas de préparer vos vacances estivales que je vous souhaite le plus agréable possible à tous égards.... sans pour autant oublier d'être très prudents.

Dominique BROCAS

L'actualité du Conseil municipal

Mercredi 15 novembre 2017

1 - Acquisition de matériels divers (décision modificative n°4).

A l'unanimité le Conseil municipal décide de doter l'équipe technique d'une tronçonneuse sur perche et d'un échafaudage dans les meilleurs délais. Le financement de ces investissements, d'un montant de 3 300 € au total, sera assuré par la décision modificative suivante affectant les comptes d'investissement de l'exercice en cours :

Chapitre 020 – dépenses imprévues :	- 3 300 €
Chapitre 21 – art. 2158 – autres matériels et outillages techniques :	+ 3 300 €

2- Désignation d'un membre du Conseil municipal pour siéger au CCAS.

Suite à la démission du quatrième adjoint, Mme RIQUIN, le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un de ses membres pour le représenter au sein du C.C.A.S. de Liniers. A l'unanimité M. Vincent MARTIN est désigné à cette fonction.

3 - Remboursement anticipé du prêt contracté dans le cadre des travaux du lotissement des Fenelles : décision modificative préalable.

La vente de la totalité des lots du lotissement des Fenelles ayant été réalisée, la commune de Liniers a décidé de rembourser par anticipation le prêt lié à cette opération (délibération n° 84/2017 du 19 octobre 2017). Cependant, au vu du décalage de la date effective de remboursement, il y a nécessité d'adapter la somme à rembourser (augmentation de 91 €). A l'unanimité Le Conseil municipal valide les opérations comptables correspondantes.

4 – Contrats CNP pour l'année 2018.

Le Conseil municipal décide le renouvellement des contrats CNP au profit des agents de la Commune dans les mêmes conditions que l'année précédente.

5 - Attribution d'indemnité pour le Receveur municipal.

Le Receveur municipal, qui assiste la commune dans la gestion de son budget (assistance, contrôle, ...) perçoit chaque année de la part des communes dont il a la charge une indemnité. La commune de Liniers versera en 2018 la somme de 380 €, telle qu'elle est fixée par arrêté ministériel au Receveur municipal de Saint-Julien l'Ars

6- Acceptation du devis de l'entreprise SONEP.

L'entreprise SONEP procédera à l'installation d'un second panneau *L'@ du Livre* sur la façade côté rue du bâtiment de la Médiathèque pour un montant de 331,20 €.

7- Acceptation des devis de l'entreprise Protect Solaire.

Afin d'améliorer les conditions de travail du personnel administratif (chaleur dans les locaux, éblouissement solaire,...) le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise Protect Solaire pour la mise en place de films et de stores de protection solaire au secrétariat pour un montant de 1 373,16 €.

Par ailleurs la mise en place de films de protection solaire sur les vitres fixes (côté église) de la salle Sonia DELAUNAY est également validée pour un montant de 889,20 €.

8- Délégué au CNAS.

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est un prestataire de services qui permet aux collectivités territoriales qui le souhaitent de mettre en œuvre une politique d'action sociale au profit de leurs agents. Mr Pascal FAIDEAU est désigné à l'unanimité délégué de la commune de Liniers auprès de cet organisme.

Mercredi 20 décembre 2017

1- Redevances d'occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de télécommunications.

Après calcul et à l'unanimité, les redevances de l'espèce sont fixées à 200 € pour S.R.D. (filiale réseau d'Energies Vienne) et à 1 051,64 € pour Orange au titre de 2017, le Maire étant chargé de la mise en recouvrement de ces créances.

2- Approbation de la convention avec Grand Poitiers Communauté Urbaine pour l'entretien voirie de premier niveau dans le bourg.

Le Maire expose que :

- considérant que le 17 février 2017, Grand Poitiers, par délibération, a étendu à l'ensemble de son territoire les compétences obligatoires d'une Communauté urbaine,
 - considérant qu'à partir du 17 février 2017, Grand Poitiers est ainsi devenu compétent, sur l'ensemble de son territoire, en matière de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie et de ses dépendances,
 - vu les dépenses de fonctionnement par commune arrêtées par les CLECT du 19 mai 2016 et du 05 octobre 2017 intégrant les dépenses de ressources humaines affectées à la compétence voirie,
 - considérant que sur la base de la CLECT, certaines communes n'ont pas prévu de transfert de personnel :
 - . soit parce que le montant financier arrêté par la CLECT ne permet pas de rémunérer un agent,
 - . soit parce que le montant financier arrêté par la CLECT permet de rémunérer et donc de transférer un agent.
- La commune de Liniers a considéré qu'elle ne pouvait pas procéder au transfert sans déséquilibrer son fonctionnement au quotidien,
- considérant que pour assurer l'exercice efficace de la compétence voirie et compléter l'action des centres de ressources mis en place par Grand Poitiers sur son territoire, il convient de conventionner avec les communes qui ont conservé leurs

ressources humaines afin de leur confier des prestations en matière de voirie,

- il est décidé de mettre en œuvre des conventions entre Grand Poitiers et les communes qui ne transfèrent pas de personnel affecté à cette compétence voirie.
- dans ce cadre, Grand Poitiers confie aux communes qui ont conservé leurs ressources humaines précédemment affectées à la compétence voirie, la réalisation d'un premier niveau de service.

Tel est le cas de Liniers.

Pour ces prestations, la Commune intervient au nom et pour le compte de Grand Poitiers.

Dans le cadre de cette convention, la commune gère la ressource humaine affectée complètement ou partiellement à l'entretien de la compétence voirie. Grand Poitiers n'interviendra pas sur ce premier niveau d'entretien. Ce dernier s'exerce à l'intérieur du bourg en zone agglomérée. La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2018, pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction. Elle pourra être réexaminée chaque année, sur demande d'une des parties 1 mois minimum avant la date d'échéance.

Travaux concernés : l'entretien des rues et des trottoirs, la signalisation horizontale, l'élagage des arbres d'alignement, l'entretien des ouvrages d'art (ponts), fossés et haies.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte le recours à cette convention entre la commune et Grand Poitiers C.U. pour l'entretien de premier niveau de service dans le bourg et autorise à l'unanimité le Maire à la signer.

L'attribution de compensation qui sera reversée à ce titre à Liniers par Grand Poitiers C.U. s'élèvera à 3 253 €.

3- Travaux préalables à l'implantation du City-stade.

Les poteaux d'éclairage de l'ancien terrain de football seront démontés par la SCOP de Bonnes pour un montant accepté de 968 €.

Mercredi 24 Janvier 2018

1- Demande de subvention du C.C.A.S.

Le Premier Adjoint informe le Conseil municipal qu'il y a lieu, comme les années précédentes, de voter la subvention qui sera allouée au C.C.A.S. pour 2018.

Après discussion, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de 1 800 € au comité communal d'action sociale pour 2018.

Le Maire, Président du C.C.A.S. et la Conseillère municipale, Vice-Présidente exécutive du C.C.A.S. n'ont pris part ni à la discussion ni au vote.

2- Opération de restauration des registres de l'Etat-Civil et opération de reliure des délibérations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil municipal décide de procéder à ces opérations et budgète la somme de 2 000 € pour couvrir les frais des travaux correspondants.

3- Mobilier de la Médiathèque.

Afin d'optimiser le rangement des livres et des liseuses de *L'@ du Livre* le Conseil municipal décide l'acquisition d'un meuble de rangement supplémentaire et budgète la somme de 950 € au titre de cet investissement.

4- Commissions d'ouverture des plis et d'examen des propositions mises en place dans le cadre de la construction d'un terrain multisports (City-stade).

A l'unanimité il est décidé que ces deux commissions, qui se tiendront respectivement le 26 janvier 2018 et le 19 février 2018, seront composées de 4 titulaires (le Maire, 2 Adjointes au Maire et 1 Conseillère municipale) et de 3 suppléants Conseillers municipaux.

5- Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (C.L.E.T.C.) du 30 novembre 2017.

Après prise en compte du transfert de la compétence Urbanisme, de la compétence Tourisme, de la compétence Voirie-Eclairage public et du paiement de la cotisation communale S.D.I.S. le Conseil municipal approuve à l'unanimité le prélèvement de la somme totale de 28 000 € sur l'allocation de compensation de 53 000 €. Le solde net, soit 25 000 € sera inscrit en recettes de fonctionnement 2018.

6- Voirie : plan pluri annuel d'investissement.

- Travaux 2017 reportés en travaux restant à réaliser en 2018 : bateau sur passage piéton protégé rue des Linarais, marquage au sol chemin du Brouillac, reprise des « flaches » sur le cheminement piétons allant de l'église vers l'impasse du Calvaire. Financement assuré par le reliquat de l'enveloppe de l'ex-communauté de communes Vienne et Moulière.
- Plan triennal 2018-2019-2020 : parvis de l'église Notre-Dame de Liniers, parking Covoiturage, création de trottoirs route de la Loge (jusqu'au chemin de Touffou), réfection de la route de Laurière, réfection du revêtement de la route de La Boulardière, création d'un cheminement pour personne à mobilité réduite permettant un accès direct dans le chœur de l'Eglise, aménagement de l'accès du parking de l'école.
Financement assuré par Grand Poitiers C.U. dans le cadre du transfert de compétence Voirie-Eclairage public.

7- Récapitulatif des produits issus des rôles généraux 2017.

Produit de l'impôt : 131 000 euros Impôts locaux.

Attribution de compensation : 37 000 euros.

Fond de péréquation : 15 000 euros.

Taxe additionnelle droit de mutation : 14 000 euros.

Dotations forfaitaires de l'État : 49 857 euros et 19 921 euros de dotation de solidarité rurale.

Fonds départemental taxe professionnelle : 18 000 euros.

8- Conseil d'école du 15 janvier 2018 sur les rythmes scolaires.

Au niveau du SIVOS La Chapelle-Moulière – Lavoux – Liniers les rythmes scolaires restent inchangés pour l'année scolaire 2018-2019 (4,5 jours par semaine) et l'aide versée par l'Etat est encore maintenue dans son principe et dans son montant.

9- Démontage des mains courantes du terrain de football.

Ces travaux préalables à l'installation du terrain multisports seront réalisés en régie par les agents techniques de la Commune.

Mercredi 28 février 2018

Remarques préliminaires :

- préalablement à l'approbation du compte de gestion 2017 et du compte administratif 2017 de la Commune ainsi que du compte de gestion 2017 et du compte administratif 2017 du Lotissement Les Fenelles, le Maire s'est retiré et n'a donc pas pris part ni aux discussions ni aux votes menés par le 1^{er} Adjoint.
- le dernier terrain du lotissement Les Fenelles ayant été vendu le 7 juillet 2017, le budget annexe correspondant a été définitivement clos le 31 décembre 2017.

1- Approbation du compte de gestion 2017 de la Commune.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Réalisé	390 982,83 €
		Reste à réaliser	0,00 €
	Recettes	Réalisé	508 539,84 €
		Reste à réaliser	0,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Réalisé	132 329,67 €
		Reste à réaliser	57 926,77 €
	Recettes	Réalisé	314 855,83 €
		Reste à réaliser	23 552,77 €
RESULTAT DE CLOTURE (report N-1 inclus)	Fonctionnement	230 496,45 €	
	Investissement	123 085,15 €	
	Résultat global	353 581,60 €	

Adopté à l'unanimité

2- Approbation du compte administratif 2017 de la Commune.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Réalisé	390 982,83 €
		Reste à réaliser	0,00 €
	Recettes	Réalisé	508 539,84 €
		Reste à réaliser	0,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Réalisé	132 329,67 €
		Reste à réaliser	57 926,77 €
	Recettes	Réalisé	314 855,83 €
		Reste à réaliser	23 552,77 €
RESULTAT DE CLOTURE (report N-1 inclus)	Fonctionnement	230 496,45 €	
	Investissement	123 085,15 €	
	Résultat global	353 581,60 €	

Adopté à l'unanimité

3- Approbation du compte de gestion 2017 du lotissement Les Fenelles.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Réalisé	112 512,91 €
		Reste à réaliser	0,00 €
	Recettes	Réalisé	50 270,90 €
		Reste à réaliser	0,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Réalisé	95 786,36 €
		Reste à réaliser	0,00 €
	Recettes	Réalisé	65 206,80 €
		Reste à réaliser	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE (report N-1 inclus)	Fonctionnement	0,00 €	
	Investissement	0,00 €	
	Résultat global	0,00 €	

Adopté à l'unanimité

4- Approbation du compte administratif 2017 du lotissement Les Fenelles.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Réalisé	112 512,91 €
		Reste à réaliser	0,00 €
	Recettes	Réalisé	50 270,90 €
		Reste à réaliser	0,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Réalisé	95 786,36 €
		Reste à réaliser	0,00 €
	Recettes	Réalisé	65 206,80 €
		Reste à réaliser	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE (report N-1 inclus)	Fonctionnement	0,00 €	
	Investissement	0,00 €	
	Résultat global	0,00 €	

Adopté à l'unanimité

5- Validation des orientations budgétaires 2018 en matière d'investissement.

Après débat et à l'unanimité les orientations budgétaires 2018 en matière d'investissement sont validées comme suit :

- installation d'un terrain multisports sur l'ancien terrain de football (65 000 €),
- complexe des salles communales : transformation des anciens vestiaires en locaux de stockage matériel (5 000 €), dispositif de traitement de l'air ambiant (20 000 €), remplacement des portes fenêtres de la salle Sonia Delaunay et de la porte d'entrée de la salle des Linarois (21 000 €), rideaux occultants et petits matériels divers (8 400 €),

- matériel technique : acquisition d'une nouvelle tondeuse autoportée (20 000 €), compresseur et poste à souder (2 000 €),
- achèvement de l'aménagement du cimetière : circulation de l'espace cinéraire (4 000 €), dernière annuité du colombarium (6 500 €), remplacement du portail latéral (3 000 €), remplacement de la haie végétale extérieure (3 000 €),
- immeuble de la mairie : aménagement d'un bureau et d'une réserve au 1^{er} étage (13 000 €), remplacement des vitrines d'affichage (7 200 €), mobilier et matériel informatique pour le secrétariat (5 000 €), rénovation des sanitaires publiques (3 000 €),

6- Inscription de la Commune au label «Ville Prudente».

L'association de la Prévention Routière valorise les initiatives des collectivités territoriales qui luttent activement contre l'insécurité routière. L'objectif de ce label «Ville Prudente» est de mettre en avant les communes les plus exemplaires en matière de sécurité et de prévention routière. Il sera symbolisé par un panneau installé à l'entrée de l'agglomération.

A l'unanimité le Conseil municipal valide le principe de l'inscription de Liniers à ce dispositif.

7- Participation financière de la Commune à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour la prise en charge d'un apprenti domicilié sur la Commune.

Le Conseil municipal valide la participation financière de 45 euros.

8- Demande d'emplacement périodique pour un Food Truck.

Suite à la demande d'un commerçant pour l'obtention d'un emplacement d'un food-truck le Conseil municipal décide de proposer le parking devant la Médiathèque pour l'installation du commerçant le samedi de 18h00 à 22h00.

9- Semaine d'activités 2018 : programme et tarif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil municipal a décidé le renouvellement de cette opération pour l'année 2018.

Elle se déroulera du lundi 09 juillet 2018 au mercredi 11 juillet 2018, sur 3 journées complètes et sera ouverte aux enfants de 6 à 16 ans.

La participation financière des familles est fixée à 30 € par enfant, la Commune allouant une enveloppe budgétaire de 1 000 € à l'opération.

Le programme détaillé de cette opération figure ci-après :

... / ...

Horaires	lundi 09 juillet	mardi 10 juillet	mercredi 11 juillet
9h00 à 12h00	Activités Bois de Saint Pierre (6-12 ans) Parc animalier et Poney <i>(si mauvais temps visite Planète Crocodiles Valdivienne)</i>	Balade à vélo en Forêt de Moulière (1 groupe expert) (1groupe cool-cool) <i>(si mauvais temps film / jeux dans la salle)</i>	Chasse au trésor (9h00-10h30) Photos des équipes
	Paint-Ball Béruges (13-16 ans) <i>(si mauvais temps Laser Game Migné-Auxances)</i>		Tournois mini foot et mini basket/ Activités sportives City stade Liniers
12h00 à 14h00	Pique-nique (*) Parc du Bois de Saint-Pierre (Smarves) <i>(si mauvais temps déjeuner salle Sonia Delaunay Liniers)</i>	PREVOIR Pique-nique (*)	Salle Sonia Delaunay Pique-nique (*)
14h00 à 17H30	Piscine Bois de Saint Pierre <i>(si mauvais temps piscine à Chauvigny)</i>	Parc de loisirs de Dissay (6-12 ans) Ile aux Pirates Canoë Parc de Saint Cyr (13-16 ans)	Activité cuisine (moelleux au chocolat ou cup-cake) Activité manuelle (fabrication cerf-volant ou atelier décoration, ou fabrication de lanterne chinoise)
19h30			Salle Sonia Delaunay REPAS AVEC LES PARENTS (**)

(*) Pique-nique apporté par les enfants et ouvert aux parents.

(**) Pour clôturer cette semaine d'activités dans la convivialité il est proposé aux parents de se retrouver avec les enfants autour d'un repas, chacun apportant un plat salé ou sucré à partager.

Mercredi 21 mars 2018

1- Affectations des résultats de l'exercice 2017 au Budget primitif 2018 de la commune.

Le Conseil municipal, après approbation du compte administratif de l'exercice 2017 (délibération 11/2018 du 8 février 2018),
considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	117 557,01 €
- un excédent reporté de	112 939,44 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	230 496,45 €
- un excédent d'investissement de	123 085,15 €

- un déficit des restes à réaliser de	34 374,00 €
soit un excédent d'investissement de	88 711,15 €

décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT de	230 496,45 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	230 496,45 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT de	123 085,15 €

2- Présentation générale du budget primitif 2018 de la Commune

L'article L. 2313-1 du Code général des Collectivités territoriales ainsi que la Loi 2015-991 du 07 août 2015, dite loi NOTRe, stipule que les communes, quel que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif est le document qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes prévues pour l'année à venir.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité et doit être voté par le Conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

En approuvant le budget primitif le Conseil municipal autorise le Maire à effectuer les dépenses et les recettes inscrites pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année.

Le budget primitif 2018 de la Commune de Liniers a été établi par le Conseil municipal dans une volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans pour autant faire baisser le niveau et la qualité des services et d'engager les dépenses d'investissement en limitant le recours à l'emprunt et en mobilisant des subventions auprès d'organismes public ou privés lorsque cela est possible.

Il est structuré en deux parties distinctes le fonctionnement et l'investissement. Celles-ci se composent toutes les deux de dépenses et de recettes.

Le fonctionnement regroupe la gestion des affaires courante quant à l'investissement il regroupe des projets à long terme.

Pour 2018, les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

Chapitre + dénomination de la dépense	Montant de la dépense
011 – Charges à caractère général (variation des stocks, services extérieurs, impôts et taxes)	103 800,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	102 450,00 €
014 – Atténuations de produits	27 200,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	116 800,00 €
66 – Charges financières	250,00 €
67- Charges exceptionnelles	1 700,00 €
022- Dépenses imprévues	30 000,00 €
Total des dépenses réelles	382 200,00 €
Total des dépenses d'ordres	52 808,85 €
Total des dépenses de fonctionnement	435 008,85 €

Pour 2018, les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Chapitre + dénomination de la recette	Montant de la recette
70- Produits des services, domaines et ventes diverses	1 650,00 €
73- impôts et taxes	175 900,00 €
74- Dotations, subventions et participations	122 520,00 €
75- autres produits de gestion courante	16 000,00 €
76- Produits financiers	1 300,00 €
77- Produits exceptionnels	1 550,00 €
013 – Atténuations de charges	1 000,00 €
Excédent de fonctionnement 2017 reporté	230 496,45 €
Total des recettes réelles	550 416,45 €
Total des recettes d'ordre	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement	550 416, 45 €

La section de fonctionnement du budget primitif de la Commune pour l'année 2018 présente donc un excédent de recettes.

Pour 2018, les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

Chapitres + dénomination de la dépense	Montant des dépenses
2113 et 2128 – Aménagement de terrain	69 000,00 €
2184 et 21783 – Achat de mobilier	6 000,00 €
21318 et 21311 – Travaux sur les bâtiments publics	78 900,00 €
2188 – Immobilisations corporelles	14 200,00 €
21571 – Matériel roulant	20 000,00 €
2152- Voirie	4 646,77 €
1641 – Échéances	6 500,00 €
2121 – Plantations	3 000,00 €
2181 – Installations	3 000,00 €
020- Dépenses imprévues	11 000,00 €
16- Emprunts et dettes	20 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	241 246,77 €
Total des dépenses d'ordres	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	241 246,77 €

Les principaux projets de l'année 2018 concernent :

- la fin de l'aménagement du cimetière communal de la route de La Chapelle-Moulière,
- l'aménagement de la Mairie,
- l'aménagement du complexe des salles communales,
- la construction d'un terrain multisports (City-Stade),
- l'aménagement des sanitaires publics situés aux abords de la Médiathèque,
- l'acquisition d'une tondeuse autoportée.

Pour 2018, les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

Chapitres + dénomination de la recette	Montant de la recette
Excédent d'investissement 2017 reporté	123 085,15 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00 €
13 – subventions d'investissement reçues	49 852,77 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	500,00 €
Total des recettes réelles	188 437,92 €
Total des recettes d'ordre	52 808,85 €
Total des recettes d'investissement	241 246,77 €

Les subventions d'investissement prévues pour l'année 2018 :

- l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour 4 800,00 €,
- Le Département au titre d'ACTIV' 3 pour 21 500,00 €,
- l'État au titre du Contrat de ruralité pour 12 906,00 €,
- l'État au titre de «Héritage 2024» (ministère des Sports) pour 10 000,00 €.

3-Vote des taux d'imposition.

Pour la quatrième année consécutive et à l'unanimité du Conseil municipal les taux d'imposition restent inchangés pour l'année 2018, à savoir :

- 12,67% pour la taxe d'habitation,
- 12,62% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 25,79% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Produit attendu : 133 853 euros.

4- Approbation du budget primitif.

Après examen par les membres du Conseil municipal et à l'unanimité, le budget primitif 2018 de la Commune est arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 435 008,85 €

Recettes : 550 416,45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 241 246,77 €

Recettes : 241 246,77 €

5- Subventions 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal ont décidé du montant des différentes subventions attribuées par la Commune comme suit :

Associations	Nombre de votants	Montant de la subvention
A.D.M.R.	13	500,00 €
Balade à Paulo	13	200,00 €
Secours catholique	13	200,00 €
Banque alimentaire	13	200,00 €
Les Restos du Cœur	13	200,00 €
A.C.C.A.	10	250,00 €
M.F.R. Jardres	13	100,00 €
Comité d'Animation de Liniers	11	300,00 €
Entente sportive Lavoux-Liniers	13	650,00 €
C.I.D.F.F.	13	150,00 €
TOTAL	-	2 750,00 €

Monsieur Philippe PLAT, Conseiller municipal et Président de l'A.C.C.A., Monsieur Jacky SURREAU, Conseiller municipal et Trésorier de l'A.C.C.A. ainsi que Monsieur Jean-Claude ROCHER, Conseiller municipal et membre du bureau de l'A.C.C.A. n'ont pas pris part ni à la discussion ni au vote de la subvention de l'A.C.C.A.

Concernant la subvention allouée au Comité d'Animation de Liniers, Monsieur Dominique BROCAS, Maire et Monsieur Bernard BAUDINIÈRE Conseiller municipal n'ont pris part ni à la discussion ni au vote.

6- Demande de subvention (ACTIV'3 et DETR) concernant le traitement de l'air ambiant de la salle Sonia-Delaunay.

Le Maire rappelle que depuis l'ouverture de la salle Sonia-Delaunay le système de chauffage n'est pas assez performant, entraînant pour les personnes louant cette salle un manque de confort manifeste, nonobstant les tentatives de l'améliorer par des travaux réalisés en 2015.

Ce manque de performance entraîne par ailleurs une consommation énergétique très élevée cause de factures d'électricité importantes.

Après débat et à l'unanimité il a été décidé de remplacer l'installation actuelle par la mise en place d'un système efficace de traitement de l'air ambiant. La dépense correspondante, estimée à 19 200,00 €, et inscrite au budget primitif 2018 étant éligible au dispositif ACTIV'3 du Conseil départemental ainsi qu'au dispositif DETR de l'Etat, le plan de financement suivant est adopté :

- Coût de l'opération: 19 200,00 € TTC (16 000,00 HT)
- ACTIV'3 : 6 400,00 €
- DETR : 16 000,00 € x 30% 4 800,00 €
- Autofinancement : 8 000,00 €

En 2019 la Commune bénéficiera du FCTVA sur cette opération à hauteur de 2 400,00 € environ.

7- Demande de subvention (ACTIV'3) concernant l'isolation de la salle Sonia-Delaunay et de la salle des Linarois.

Le Maire rappelle que la porte d'entrée de la salle des Linarois ainsi que les 4 portes fenêtres de la Salle Sonia-Delaunay ne présentent aucune étanchéité thermique notamment

en matière de courant d'air.

Après discussion et à l'unanimité il est décidé le remplacement de la porte d'entrée de la salle des Linarois, le remplacement de 2 des 4 portes fenêtres de la salle Sonia-Delaunay et le remplacement des 2 autres portes fenêtres par des montants fixes.

La dépense correspondante, estimée à 24 500,00 € et inscrite au budget primitif 2018, étant éligible au dispositif ACTIV'3 du Conseil départemental, le plan de financement suivant est adopté :

- Coût de l'opération:	24 500,00 € TTC (20 400,00 € HT)
- ACTIV'3 :	14 280,00 €
- Autofinancement :	10 220,00 €

En 2019 la Commune bénéficiera du FCTVA sur cette opération à hauteur de 3 000,00 € environ.

8- Désignation du représentant de la Commune à l'A.T 86.

Le Maire informe le Conseil de la réunion en une seule entité de l'Agence technique départementale et de Vienne Services : l'Agence des Territoires de la Vienne.

Il convient donc de procéder à la désignation du représentant de la Commune auprès de cette nouvelle structure.

A l'unanimité Monsieur Patrice DEMUTH, 2^{ème} adjoint, est désigné à cette fonction.

9- Terrain multisports – Désignation de l'entreprise retenue.

Après rappel des conclusions de la commission d'ouverture des plis de réponse et d'examen des propositions (délibération n°16/2018 du 28 février 2018) il est décidé à l'unanimité de retenir l'entreprise ACL Sport Nature pour la réalisation de la plateforme et la mise en place de l'équipement d'un montant total de 52 873,99 €.

10- Terrain multisports – Plan de financement.

Le montant total de l'implantation du City-Stade s'établit comme suit :

- Plateforme + infrastructure	52 873,99 € TTC (42 300,00 € HT)
- Travaux d'accès et des abords	12 126,01 € TTC (9 700,00 € HT)
- TOTAL du PROJET	65 000,00 € TTC (52 000,00 € HT)

Plan de financement :

- Contrat de ruralité	12 906,00 €
- Héritage 2024	10 000,00 €
- Autofinancement	42 094,00 €

En 2019 la Commune bénéficiera du FCTVA sur cette opération à hauteur de 7 800,00 € environ.

Mercredi 25 avril 2018

1- Adhésion à la centrale d'achat «Grand Poitiers Communauté Urbaine».

Le Maire rappelle au Conseil que par décision du 09 février 2018 Grand Poitiers C.U. s'est constitué en centrale d'achat.

Après débat sur les modalités de fonctionnement du dispositif le Conseil décide d'adhérer à «Grand Poitiers Achats».

2- Application du Règlement Général sur la Protection des Données.

Le Maire informe le Conseil que le Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.) entre en vigueur le 25 mai 2018. Celui-ci fixe l'obligation pour chaque collectivité de désigner un Délégué à la Protection des Données (D.G.P.) au plus tard à cette date.

Après examen, discussion et débat des offres de l'AT 86 à, le Conseil décide à l'unanimité de désigner l'Agence des Territoires de la Vienne D.G.P. de la Commune.

Mercredi 23 mai 2018

1- Installation d'un standard téléphonique à la Mairie.

Le Maire informe le Conseil de la nécessité, pour le bon fonctionnement du secrétariat de mairie, de remplacer le dispositif actuel (1 seule et même ligne en entrée et en sortie, messagerie d'attente inadaptée notamment, ...) par une installation plus performante (1 seule et même ligne mais 2 actions simultanées possibles : appel entrant sur un poste et appel sortant sur un autre poste, mise en attente, transfert d'un poste à l'autre, messagerie modernisée,...).

Intégrant les 3 portables équipant déjà les 2 agents techniques et l'élu d'astreinte, ainsi que l'accès à Internet, ce dispositif sera totalement «en illimité» (Open Pro Office Intense).

2- Schéma communal de Défense contre l'Incendie : correspondant communal.

Le 3^{ème} adjoint, en charge notamment de la sécurité, assurera les fonctions de correspondant communal dans le cadre de l'élaboration du Schéma communal de Défense contre l'Incendie par le S.D.I.S. 86.

3- P.P.I de la centrale nucléaire de production d'électricité de Civaux.

Par courrier en date du 04 mai 2018, la Préfecture de la Vienne a informé la Commune de Liniers que son territoire ne sera pas inclus dans la nouvelle zone «20 kms» du P.P.I. (Plan Particulier d'Intervention) de la C.N.P.E. de Civaux actuellement en cours d'élaboration.

4- Evolution des dotations de l'Etat 2018

Ce n'est que postérieurement à l'approbation du budget primitif de la Commune (délibération n° 24/2018 du 21 mars 2018) que l'Etat a communiqué le montant de ses dotations (73 000 €). Le montant total de celles-ci est donc en diminution de 35 000 € par rapport à celles perçues en 2017 (108 000 €). Nonobstant et par prudence le montant des dotations inscrit au budget primitif avait été limité à 87 000 €.

De surcroît, lors de la Conférence des Maires de Grand Poitiers Communauté Urbaine du 30 mai dernier, et dans le cadre de la solidarité communautaire, il a été acté le principe d'une subvention aux communes les plus sérieusement touchées dont Liniers. Le montant de cette aide sera connu début juillet prochain.

Ce dispositif est donc de nature à rassurer sur la situation 2018. Mais bien évidemment il est exigé de l'Etat une révision complète de la situation pour les années 2019 et suivantes.

Pass'Sports

Grand Poitiers propose dès cet été 2018 l'accès au Pass'Sports à tous les jeunes des 40 communes de la Communauté Urbaine.

Ce dispositif leur permet de bénéficier de l'accès gratuit à des équipements sportifs et diverses activités pendant les vacances scolaires.

Le Pass'Sports permet déjà l'accès gratuit aux piscines de la Ganterie, de Bellejouanne et de la Blaiserie et aux animations sportives estivales sur l'ensemble des sites proposés et Grand Poitiers étudie actuellement l'intégration pour l'avenir de nouveaux équipements sportifs du territoire (piscine de Bonnes par exemple).

En matière de transports urbains, le « Pass'Sport » permet également aux jeunes de moins de 18 ans d'accéder gratuitement au réseau de transports urbains pendant les congés scolaires d'été 2018.

Le Pass'Sports. est valable du samedi 7 juillet 2018 (1er jour des vacances d'été 2018) au vendredi 26 avril 2019 inclus (fin des vacances de printemps 2019).

Pour obtenir le Pass'Sport il suffit de se présenter au secrétariat d'une des 40 mairies de G.P.C.U. muni d'un justificatif de domicile et d'une photographie d'identité récente.

Bruits de voisinage

La période actuelle est propice à la tonte des pelouses et à l'entretien des jardins. Il peut donc s'avérer utile de rappeler les limites liées à la réglementation appliquée à Liniers :

Les travaux extérieurs de bricolage et les travaux de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'engins à moteur thermique ou électrique ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,**
- **les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,**
- **les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**

Seul le respect de ces dispositions est de nature à garantir la tranquillité de chacun d'entre nous !

ETAT-CIVIL DU 01/11/2017 au 31/05/2018

Nathan, Christian EPAIN	né le 11 novembre 2017
Ruben, André YONNET	né le 20 février 2018
Antonin, Côme RONCHI	né le 02 avril 2018
Elisa HAUSHERR et Obada JA'ABO	mariés le 10 février 2018
Aziza GHERBI et Thierry CORMERAIS	mariés le 19 mai 2018
Alain CANDOTTO	décédé le 22 février 2018

AGENDA

Samedi 30 Juin 2018 de 16 heures à 18 heures

L'@ du Livre

Animation autour du thème de la Fête de la Musique
Lecture de contes et scène ouverte aux artistes en herbe

Mercredi 04 juillet 2018 à 20 heures

Mairie (salle du Conseil)

Séance publique du Conseil municipal

Semaine du 09 au 11 juillet 2018

Complexe des salles communales Sonia-Delaunay et des Linarois

Semaine d'activités des jeunes (6 à 16 ans)

Dimanche 05 août 2018 à 14h30

départ en bus de l'Office de Tourisme de Poitiers
avec guide-conférencier agréé

Visite-découverte du Patrimoine – Eté 2018
Balade-découverte des vitraux en dalles de verre présents dans les églises :
Sainte-Croix de Migné-Auxances
Saint-Paul de Poitiers
Notre-Dame de Liniers

Samedi 15 et dimanche 16 Septembre 2018

Journées du patrimoine

Mercredi 26 septembre 2018 à 20 heures

Mairie (salle du Conseil)

Séance publique du Conseil municipal

Samedi 6 octobre 2018 à 20h30

Eglise Notre-Dame de Liniers

Concert «Opéra» par l'ensemble Lirika Voce
organisé par le Comité d'Animation de Liniers (entrée libre)

Dimanche 7 octobre 2018 à partir de 14 heures

salle Sonia-Delaunay

Opération «Octobre Rose»
Séances de Pilates
(organisé par le Comité d'animation)

Mercredi 31 octobre 2018 à 20 heures

Mairie (salle du Conseil)

Séance publique du Conseil municipal

Dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures

Monument aux Morts

Commémoration du centenaire de l'Armistice du Onze Novembre 1918

Commémoration de la Victoire et de la Paix

Hommage à tous les Morts pour la France

La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur servi à la salle Sonia-Delaunay

Dimanche 18 novembre 2018 à 15 heures

Salle Sonia-Delaunay

Soirée théâtrale

«La Télécabine» de Bernard AVRIL

par la troupe 1, 2, 3, *en scène*

(organisé par le Comité d'animation)

Mercredi 28 novembre 2018 à 20 heures

Mairie (salle du Conseil)

Séance publique du Conseil municipal

Samedi 8 décembre 2018 à 12 heures

complexe des salles communales Sonia-Delaunay et des Linais

Repas des aînés

(organisé par le C.C.A.S. de Liniers)

Vendredi 14 décembre 2018 à partir de 17h30

complexe des salles communales Sonia-Delaunay et des Linais

Goûter de Noël des Enfants

(offert par la Commune)

suivi de *CIRQUE EN BARRE* spectacle poétique et burlesque
(offert par le Comité d'animation avec le soutien du Conseil départemental)

Mercredi 19 décembre 2018 à 20 heures

Mairie (salle du Conseil)

Séance publique du Conseil municipal

